

Au Conseil général de

N. réf. : 430.achat balayeuse.doc
1029 Villars-Ste-Croix, le 16 janvier 2017

1029 Villars-Ste-Croix

Préavis municipal no 4/2017
concernant une demande de crédit de Fr. 72'000.00 pour l'achat d'une balayeuse

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité sollicite l'accord du Conseil général pour l'octroi d'un crédit de Fr. 72'000.00 pour l'achat d'une balayeuse.

2. Historique

Actuellement, le balayage des routes communales est confié à la société CBC SA, à raison de 10 passages par année ; le montant de ce service représente env. Fr. 8'000.00 par année auxquels il faudra ajouter un montant d'env. Fr. 1'500.00 pour le balayage de la nouvelle zone industrielle de La Pierreire.

3. Objet du préavis

La Municipalité souhaite acquérir une balayeuse aspiratrice de la marque Bucher pour l'entretien régulier des routes communales. Ce travail sera confié à l'employé communal qui pourra aussi bien entretenir les trottoirs que les routes.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur un véhicule de démonstration, affichant 50 heures au compteur.

Les données techniques du véhicule sont les suivantes :

- modèle Bucher Citycat 1000
- largeur min. 110cm, max 220cm
- système d'eau à haute pression
- capacité du réservoir 220l.

Il est précisé que ce véhicule de voirie sera loué durant les mois de février et mars 2017, ceci afin de bloquer l'achat. Les frais de cette location représentent au total Fr. 5'633.30 TTC, dont Fr. 3'462.00 seront restitués lors de l'achat.

Le montant nécessaire à l'achat de ce véhicule se compose comme suit :

prix du véhicule neuf	Fr. 87'870.00
rabais spécial pour modèle de démonstration	<u>Fr. 23'900.00</u>
total HT	Fr. 63'970.00
TVA 8%	Fr. 5'117.60
frais divers (plaques, assurances, immatriculation)	<u>Fr. 3'000.00</u>
Total TTC	Fr. 72'087.60
arrondi à	Fr. 72'000.00. =====

4. Financement :

Cette dépense sera financée par les disponibilités courantes et, au besoin, par l'emprunt en cours, contracté auprès de la Banque Cantonale Vaudoise au 9 janvier 2015.

5. Amortissement :

Cet investissement sera amorti sur 10 ans, conformément au règlement sur le comptabilité des communes, ce qui représente un montant de Fr. 7'200.00 par an. Ce montant sera porté au budget du compte de fonctionnement, à la charge des routes.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX,

Vu le préavis municipal no 4/2017 du 16 janvier 2017

Où le rapport de la Commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- ♦ d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 72'000.00 pour l'achat d'une balayeuse
- ♦ d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par la trésorerie courant et, au besoin, par l'emprunt en cours, contracté auprès de la Banque Cantonale Vaudoise le 9 janvier 2015
- ♦ d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un amortissement annuel sur 10 ans, selon le règlement sur la comptabilité des communes.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Georges Cherix

La Secrétaire :

Vivette Pilloud

